



Le mercredi 22 avril 2026

Ce mercredi **22 avril 2026 à 14H25**, lors de la mise en place de la promenade du deuxième étage du Centre de Détention aile fermée, une violente agression a éclaté entre détenus.

*L'intervention rapide des personnels a permis de maîtriser la situation*, d'extraire la victime ensanglanté et de placer l'agresseur au quartier disciplinaire.

Lors de l'intervention, un surveillant a vu l'agresseur jeter un objet par la fenêtre. Après vérification, **un couteau de type Opinel, lame de 8 cm**, a été retrouvé à l'extérieur.

**Deux armes artisanales, fabriquées à partir de lames de rasoir**, ont été récupérées à proximité du secteur d'intervention, au moment de la prise en charge de la victime et des effets présents sur zone.

La victime présente **une entaille de 12 cm au visage, s'étendant du menton jusqu'à sous l'oreille ( 13 points de suture)**. La carotide a été évitée de justesse.

Une nouvelle fois, la situation est alarmante : **Les détenus sont armés, les surveillants non.**

**Les armes circulent en détention. Le système anti-drone est inefficace, le sous-effectif chronique ne permet de multiplier les fouilles de cellules et ne parlons même pas de l'article 57 de la loi pénitentiaire qui limite les fouilles de la population pénale.**

**Pour L'UFAP UNSa Justice**, les conséquences sont connues : **augmentation de la violence et mise en danger des personnels.**

**L'UFAP UNSa Justice réclame :**

- \*une fouille complète, à minima, du centre de détention pour désarmer la population pénale
- \*Des moyens sécuritaires efficaces pour stopper la prolifération des armes : Volières pour les bâtiments et couverture des cours de promenades...
- \* Un renforcement urgent des effectifs pour renforcer la sécurité

Pour le bureau local

Le secrétaire Pierre Grousset